

## DECLARATION DE PERFORMANCE DE SIGNAUX FIXES DE SIGNALISATION VERTICALE

Etablie conformément au règlement européen n° 305/2011 du 9 mars 2011

Référence de la déclaration de performance (DoP) : 1826-CPR-14-04-17-PAN3

Produit Type : Signalisation routière verticale

Référence et lot du produit : Gamme FAUVETTE & CRECERELLE

Usage prévu : Orienter et alerter les usagers de la route

Nom et coordonnées du Fabricant :

FRANCHE-COMTE SIGNAUX

RD 101

25 290 RUREY

Système d'Evaluation : Système 1 selon la norme NF EN 12 899 - Signaux fixes de signalisation routière verticale

L'ASCQUER, organisme certificateur n°1826 a vérifié selon le système 1, les tâches suivantes :

- Détermination du produit type sur la base d'essais de type
- Inspection initiale du contrôle de la production en usine,
- Une surveillance, une évaluation et une appréciation permanente du contrôle de la production en usine.

L'ASCQUER a délivré le numéro de certification suivant 1826-CPR-14-04-17-PAN3 le 16/05/2014.

Performances détaillées :

CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES	PERFORMANCES	SPECIFICATIONS TECHNIQUES HARMONISEES
<b>RESISTANCE AUX CHARGES HORIZONTALES</b>		
Fixations	Satisfaisant	EN 12 899 - 1 (7.1.14)
Action du vent	WL3	EN 12 899 - 1 (5.3.1)
Flexion - Déformation temporaire	TDB6	EN 12 899 - 1 (5.4.1)
Charge du déneigement	DSLO = 0 kN.m <sup>2</sup>	EN 12 899 - 1 (5.3.2)
Charges ponctuelles	PL2	EN 12 899 - 1 (5.3.3)
Déformation permanente	Conforme	EN 12 899 - 1 (5.4.2)
Coefficient partiel de sécurité	PAF 2	EN 12 899 - 1 (5.2)
<b>CARACTERISTIQUES DE VISIBILITE</b>		
Coordonnées chromatiques diurnes et facteur de luminance	Classe CR1 (microbilles) Table 4 CUAP - B2 (microprismes)	EN 12 899 - 1 (4.1 & 4.2)
Coefficient de rétro réflexion RA	RA1 (microbilles) Table 7 CUAP - R2 (microprismes)	EN 12 899 - 1 (4.2)
<b>RESISTANCE AU VIEILLISSEMENT CLIMATIQUE</b>	Satisfaisant	EN 12 899 - 1 (4.1.1.5, 4.2)
<b>RESISTANCE A LA CORROSION</b>	SP2	EN 12 899 - 1 (7.1.7)

Les performances de signalisation routière verticale du type FAUVETTE & CRECERELLE sont conformes aux performances déclarées.

La présente Déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant FRANCHE-COMTE SIGNAUX.

Sébastien BRAEMS (Président Directeur Général),  
À RUREY le 16 /05/2014

